

**COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER DE PSYCHOLOGIE
PARCOURS « enfant adolescent »**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur/directrice de l'UFR

ARRETE n°2024-089

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**

Mention : psychologie

Parcours : enfant - adolescent

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame Carol Berger	MCF - USMB
➤ Madame Anne Denis	PR - USMB
➤ Madame Anne Lafay	MCF - USMB
➤ Madame Marine Fiorentino	PAST - USMB
➤ Monsieur Boris New	PR - USMB

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 6 mars 2024

Philippe GALEZ